

Concertation

-

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Chefs de service - 7 juin 2019

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Les orientations générales

- Meilleure accessibilité des services publics pour la population :
 - densification de l'accueil de proximité (*au moins une structure par canton ; un accès à moins de 30 mn maximum ; un appui sur les Maisons de Services Aux Publics (MSAP)/ Maisons France Services (MFS), locaux mairie*) ;
 - prise de RDV à privilégier.
- Tirer parti des nouvelles organisations du travail comme des nouveaux usages (démarche en ligne, dématérialisation, travail à distance, « zéro cash ») :
 - une logique : front office / back office, structures autour de 50 agents, efficience.

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Les orientations générales

- Améliorer les prestations offertes en matière de conseil et de gestion financière et comptable des collectivités locales :
 - une distinction « conseil financier » et « gestion comptable » ;
 - un réseau spécifique de trésoreries hospitalières ;
 - une possibilité ouverte par la loi pour les plus grandes collectivités de créer une agence comptable.
- Tenir compte des aspirations des agents à travailler en dehors des métropoles
 - moins d'emplois sur le chef-lieu (Lyon => Rhône) ;
 - déconcentration « Rhône => National » sur certains métiers départementaux ;
 - déconcentration « Rhône => National » de services supra-départementaux.

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- L'accueil de proximité
 - soit au sein des structures (SIP, SIE, Services de Gestion Comptables) ;
 - soit au sein des MSAP, permanence en mairie ou lieu mutualisé ;
 - Offre de service nouvelle portant sur un accueil physique de proximité dans les MFS :
 - un accueil de 1^{er} niveau assuré par l'animateur (préalablement formé par la DGFIP) ;
 - un accueil de 2nd niveau (téléphonique, visioconférence ou sur rendez-vous).

- **Projet :**

Présence dans une MSAP	12 (dont 3 à Lyon)
Présence dans un autre lieu	14

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Principes mis en œuvre pour les SIP :
 - maintien d'un front office conséquent à LYON ;
 - regroupement de ce front office sur un seul site, la CAE ;
 - renforcement des SIP à la périphérie, notamment dans les quartiers de forte demande de proximité ;
 - recouvrement impôt transféré aux SIP ;
 - renforcement des SIP extérieurs à l'agglomération, notamment pour assurer la mise en œuvre des accueils de proximité dans les MSAP ;
 - augmentation et ré-équilibrage de la taille des SIP par :
 - ✓ *le recours au back-office ;*
 - ✓ *plus marginalement, le recours au redécoupage géographique.*

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Nombre de SIP par commune

	actuellement	projeté
LYON	5	2
SAINT-GENIS-LAVAL	0 (TSR)	1
BRON	1	1
CALUIRE	1	1
VAULX-EN-VELIN	1	1
VENISSEUX	1	1
VILLEURBANNE	1	1
GIVORS	1	1
TARARE	1	1
VILLEFRANCHE	1	1

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Principes mis en œuvre pour les SIE :
 - augmentation et ré-équilibrage de la taille des SIE par :
 - ✓ *la mise en place de spécialités dans certains SIE ;*
 - ✓ *le recours au travail à distance ;*
 - ✓ *plus marginalement, le recours au redécoupage géographique.*

	actuellement	projeté
LYON	5	2
BRON	1	1
CALUIRE	1	1
VILLEURBANNE	1	1
GIVORS	1	0
TARARE	1	1
VILLEFRANCHE	1	1

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Principes mis en œuvre pour les services de contrôle fiscal :
 - ➔ maintien des services de contrôle à proximité de leur tissu ;
 - ➔ création de pôles de contrôle interdisciplinaires pour favoriser la coordination ;
 - ➔ création de pôles de contrôle de taille importante pour favoriser les échanges et éviter l'isolement ;
 - ➔ maintien d'une proximité BCR – Direction – partenaires extérieurs.

	actuellement	projeté
LYON	6 BDV, 4 PCE 2 PCRCP, 1 BCR	1 BCR
BRON	1 BDV 1 PCE	3 BDV, 3 PCE, 1 PCRCP
VILLEFRANCHE	1 antenne PCE	
DARDILLY		4 BDV, 2 PCE, 1 PCRCP

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Principes mis en œuvre pour les autres services départementaux à compétence fiscale :
 - ➔ poursuites des réformes engagées concernant les SPF ;
 - ➔ maintien d'un bloc de services ayant des activités liées (SPF – SDE – CDIF) ;
 - ➔ conservation de la proximité du PRS et de la Trésorerie amendes avec la Cellule dédiée au pilotage du recouvrement forcé.

	actuellement	projeté
LYON	5 SPF 1 SDIF 1 SDE 1 T. Amd 1 PRS	2 SPF 1 SDIF 1 SDE 1 T. Amd 1 PRS
VILLEFRANCHE	1 SPF	

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Principes mis en œuvre pour les conseillers aux décideurs locaux :
 - une installation idéalement au sein des sièges des structures, au plus près des élus et des administratifs ;
 - un rattachement à définir encore, soit auprès du responsable du SGC, soit de la direction locale ;
 - un appui renforcé à l'exercice de cette mission : soutien de la direction (divisions collectivités locales, des affaires juridiques et du pilotage du réseau fiscal), accès aux ressources documentaires et à l'information.
- Missions :
 - un conseil régulier en cours d'année : appui budgétaire et à la confection du budget, soutien méthodologique en FDL, sensibilisation en matière de fiscalité commerciale, stratégie en matière de recouvrement, restitution d'informations (CHD, IQCL, contrôles régies...), résolution de blocages relatifs à un mandat ou une imputation comptable...
 - un conseil thématique ciblé selon les besoins et l'actualité : Compte financier unique, contrôle allégé en partenariat, SFACT par exemple

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Positionnement des conseillers aux décideurs locaux :
 - centrés sur le conseil et l'expertise ;
 - présence auprès de chaque EPCI et conférences territoriales des maires.

Communes	EPCI
Anse	CC Beaujolais Pierres Dorées
Belleville	CC Saône Beaujolais
Brignais	CC Vallée du Garon
Colombier-Saugnieu	CC Est Lyonnais
L'Arbresle	CC Pays de L'Arbresle
Mornant	CC Pays Mornantais
Pomeys	CC Monts du Lyonnais
Saint-Symphorien-d'Ozon	CC Pays de l'Ozon
Tarare	CA Ouest Rhodanien
Vaugneray	CC Vallons du Lyonnais
Villefranche	CA Villefranche Beaujolais-Saône
Ecully, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Oullins, Rillieux-la-Pape, Saint-Priest, Tassin-la-Demi-Lune, Vénissieux, Villeurbanne, Lyon (1er)	10 sièges des conférences territoriales des maires

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Principes mis en œuvre pour les services de gestion comptables (SGC) :
 - le responsable de service est un comptable public ;
 - la structure offre un point de contact au public, à articuler avec d'autres (maisons de service au public).
- Missions :
 - tenir la comptabilité et confectionner le compte de gestion ;
 - prendre en charge, contrôler et payer les dépenses ;
 - prendre en charge et recouvrer les recettes ;
 - contrôler sur place les régies.

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Positionnement des services de gestion comptables (SGC) :
 - positionnés sur des territoires en cohérence avec ceux des conseillers et en adéquation avec une vocation à concentrer les tâches de gestion, grâce à des équipes de taille adaptée et un encadrement renforcé ;
 - 4 SGC « territoriaux », 1 dédié à Lyon (ville et métropole) et 1 dédié aux paieries (départementale et régionale).

Communes	Services
Givors	SGC
Saint-Priest	SGC
Tassin-la-Demi-Lune	SGC
Villefranche-sur-Saône	SGC
Lyon	SGC « Ville et Métro »
Lyon	SGC « paieries »

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Présentation du projet

- Le réseau hospitalier :
 - la règle est de s'adosser aux Groupements Hospitaliers de Territoire existants ;
 - Il s'agit d'avoir des structures entièrement dédiées au secteur hospitalier (« trésoreries hospitalières ») : conseils et tenue comptable.

GHT	Communes
GHT « Rhône Centre » et CHS Le Vinatier	Lyon et « back office » à Bron
GHT « Rhône Nord Beaujolais »	Villefranche-sur-Saône

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Mesures d'accompagnement humain et financier

- Un accompagnement financier amélioré (décret du 26 février 2019) :
 - la prime de restructuration de service (mobilité géographique et mobilité fonctionnelle) ;
 - le complément indemnitaire d'accompagnement (3 ans renouvelable une fois) ;
 - l'indemnité de départ volontaire.
- Des modalités de travail facilitantes :
 - une extension du télétravail dans les services de la DRFiP 69 (services extérieurs et services de direction);
 - des perspectives en matière de travail à distance.

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Mesures d'accompagnement humain et financier

- Après la phase de concertation, un accompagnement local personnalisé sera réalisé par la Division RH/ForPro en fonction du calendrier de mise en place du nouveau réseau de proximité :
 - en matière de mobilité professionnelle (mutation, rémunération, indemnités) ;
 - en matière d'évolution métier (formation) ;
 - Une proposition personnalisée de rencontre sera effectuée à destination de tous les agents concernés, ou qui le demanderont.

Nouveau réseau de proximité de la DRFiP 69

Calendrier

- Phase de début de la concertation : 7 juin 2019
- Fin de la concertation : automne 2019
- Calendrier des opérations : jusqu'en 2022